



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ***Prise de position sur le reportage vidéo de « 20 minutes » sous le titre « Ostéopathie infantile : Entre succès et scepticisme »***

Suite à la publication récente d'articles dans la presse abordant l'efficacité de l'ostéopathie dans la prise en charge des nouveau-nés, la Fédération Suisse d'Ostéopathie (FSO-SVO) souhaite apporter des éclaircissements à ses membres ainsi qu'au grand public.

Les publications en question font référence aux récentes déclarations de l'Académie Nationale de Médecine en France. Dans ce contexte, nous nous engageons à fournir des compléments d'informations aux médias suisses ayant relayé ces informations, afin de garantir une compréhension nuancée de la situation.

En tant que président de la Fédération Suisse d'Ostéopathie, Sebastian Byrde a été invité à participer à l'émission "CQDF" de la RTS du 5 décembre 2024 pour répondre aux interrogations liées à ces développements :

<https://www.rts.ch/audio-podcast/2024/audio/une-osteopathie-risque-l-herbier-de-jean-jacques-rousseau-et-l-impact-du-climat-sur-la-sante-28717517.html>

### **Engagement pour une prise en charge de qualité des nouveau-nés**

La FSO-SVO accorde une importance primordiale à la qualité des soins prodigués aux nouveau-nés. Nous avons mis en place des lignes directrices spécifiques pour les traitements ostéopathiques des nourrissons et des enfants. De plus, un « cercle de qualité » a été instauré afin d'encourager les bonnes pratiques et le suivi rigoureux de cette population vulnérable.

Il est également important de rappeler que la formation des ostéopathes en Suisse repose sur des standards académiques élevés, notamment grâce aux programmes de Master HES et aux compétences reconnues par la « **Loi sur les professions de la santé (LPSan)** ». Ces programmes garantissent que nos praticiens possèdent les compétences nécessaires pour intervenir de manière appropriée.

### **Perspective sur les études récentes**

Des études récentes ont remis en question l'efficacité de certaines prises en charge en ostéopathie chez le nouveau-né. Toutefois, ces travaux soulignent non seulement de la non-dangerosité de ses traitements mais également le rôle important de l'ostéopathie en tant que partenaire de santé, inséré dans l'itinéraire clinique des enfants et de leurs parents. Le rôle de l'ostéopathe ne se limite pas à traiter des troubles fonctionnels, mais inclut aussi le dépistage précoce, le conseil aux parents et, si nécessaire, l'orientation vers d'autres spécialistes.

***Nous insistons également sur le fait que l'efficacité des interventions doit être différenciée de l'apparition d'événements indésirables, qui n'ont pas été rapportés dans les études actuelles.***



Fédération Suisse d'Ostéopathie  
Schweizerischer Osteopathieverband  
Federazione Svizzera di Osteopatia

### **Position sur la publicité déloyale**

La FSO-SVO réitère son engagement à promouvoir une communication éthique et transparente. Nous dénonçons fermement toute forme de publicité abusive ou déloyale au sujet de pratiques ostéopathiques ou autres, afin de protéger la confiance des patients et de maintenir un cadre professionnel intègre.

Pour toute question ou demande d'information, nous invitons nos membres à contacter directement la Fédération. Nous restons engagés dans le dialogue avec les médias et les instances concernées pour représenter fidèlement la profession et garantir une compréhension équilibrée des enjeux liés à l'ostéopathie.

### **Pour tout renseignement complémentaire :**

Sebastian Byrde, Président  
E-mail : [s.byrde@fso-svo.ch](mailto:s.byrde@fso-svo.ch)

Christian Streit, Directeur général  
Tél : 021 323 03 03  
E-mail : [c.streit@fso-svo.ch](mailto:c.streit@fso-svo.ch)

Berne/Lausanne, le 14 décembre 2024